



# COMMUNE DE VOLESVRES

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte-rendu Séance du vendredi 02 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, et le deux du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du vingt-cinq mars.

**Présents** : Mmes Martine COUEGNAS, Marie-Laure PETIT, Sandra CHAPEY, Marie-Claire THÉREAU, Gaëlle GORDAT,  
Mrs Alain DEROCHE, Bruno DURAND, Gilles MICHEL, Richard PERRIER, David PIERRE, Jean-Baptiste ROUX, Guillaume ALLOIN, Julien NARBOUX, Jean-Noël DUCRET

**Absent avec excuses** : Mme Sandrine COMTE-LATHUILIERE

Mme Sandra CHAPEY est désignée comme secrétaire de séance.

#### Compte-rendu de la séance du 12 mars 2021

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 mars 2021

#### Compte de gestion et compte administratif

Le Conseil Municipal réuni en présence de Mme Dard, perceptrice prend connaissance des comptes de gestion (commune, assainissement et lotissement)

- Adopte le compte de gestion principal
- Adopte le compte de gestion assainissement
- Adopte le compte de gestion lotissement

Après l'adoption des comptes, Madame DARD a présenté un document de valorisation détaillant les indicateurs financiers de la gestion 2020 et leur évolution au cours des 4 dernières années.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Hors de la présence de Monsieur le Maire et sous la Présidence de Monsieur Jean -Noël DUCRET, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal, assainissement et lotissement

Le Conseil Municipal

Approuve les comptes administratifs pour l'exercice 2020 dont les résultats s'établissent ainsi :

- Compte administratif principal commune  
Investissement : excédent de 136 206.67 €  
Fonctionnement : excédent 221 690.90 €  
Résultat d'ensemble : Excédent de 357 897.57 €
- Compte administratif assainissement :  
Investissement : 0.00 €  
Fonctionnement : 32.37 €  
Résultat d'ensemble : Excédent de 32.37 €
- Compte administratif lotissement :  
Investissement : excédent de 2562 €  
Fonctionnement : excédent de 46 559.37 €  
Résultat d'ensemble : Excédent de 49 121.37 €

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l'assemblée.

**Affectation résultat**

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

➤ Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020</b>	
<b>Budget principal</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	65 683.62€
A <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	156 007.28 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>221 690.90€</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	136 206.67€
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00€
Besoin de financement F	- 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>221 690.90 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	221 690.90 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020</b>	
<b>Budget assainissement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1112.30€
B. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0.00 €
<b>Résultat à affecter : C = A. + B.</b> (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	45447.07€
	<b>46559.37€</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
E. Solde d'exécution cumulé d'investissement	2562.00€
F. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>Besoin de financement = E. + fF</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>46559.37€</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	<b>0.00€</b>

2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	<b>46559.37€</b>
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement <u>reversé</u> à la collectivité de rattachement (D 672) :	
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Budget lotissement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	32.37€
B. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du + (excédent) ou - (déficit))	0.00 €
<b>C. Résultat à affecter :</b> <b>= A+ B.(hors reste à réaliser)</b> (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>0.00€</b>
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>
<b>AFFECTATION = c.</b>	<b>=G+H      32.37 €</b>
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin du financement F	<b>0.00€</b>
2) H Report en fonctionnement R 002	<b>0.00€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	<b>32.37€</b>

#### Vote des budgets primitifs

Après présentation du projet du budget primitif établi en collaboration avec la commission finances, le Conseil Municipal ;

- Adopte le budget principal ainsi :

Budget principal	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	532 994.90€	532 994.90€
Section d'investissement	171 206.67 €	171 206.67 €

- Adopte le budget assainissement ainsi :

Budget assainissement	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	56 429.12 €	56 429.12 €
Section d'investissement	10 416.00 €	10 416.00 €

- Adopte le budget lotissement ainsi :

Budget lotissement	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	135 336.37 €	135 336.37 €
Section d'investissement	122 243.00 €	122 243.00 €

## Vote des taux d'imposition 2021

Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2021.

- Taxe habitation supprimé par l'Etat
- Taxe foncière bâti : 3.05 % + 20.08 % du Département
- Taxe foncière non bâti : 15.40 %

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties influe sur le taux que les communes votent à compter de 2021 au titre de cette taxe. Ainsi, le taux de référence communal de TFPB relatif à l'année 2021 utilisé pour l'application des règles de lien est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune. Le taux de référence de foncier bâti communal pour 2021 correspond à la somme du taux communal (3.05 %) et du taux départemental 2020 (20.08 %). Aucun impact sur les contribuables, ce taux permet à la commune de bénéficier de la compensation liée à la suppression de la taxe d'habitation.

## Prise de compétence CCGC

Par délibération en date du 06 mars 2021, la Communauté de communes le Grand Charolais s'est prononcée favorablement au transfert de la compétence. Au regard des enjeux d'attractivité et d'aménagement du territoire du Grand Charolais, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement à la prise de compétence « organisation de la mobilité » par la Communauté de communes le Grand Charolais. Le Conseil Municipal émet un avis favorable au transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes le Grand Charolais, et autorise le Maire a effectué toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier.

## Assurance statutaire des agents

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune assume la charge financière de la protection sociale des agents, (notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité) en continuant de verser les salaires des agents en incapacité. La commune a la possibilité de contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale, tout en bénéficiant d'avantages en termes de coût et de délai de remboursement. Il serait souhaitable pour la commune d'adhérer à un tel contrat.

Pour les agents relevant de la CNRACL (+ 28h par semaine) couvrant les risques :

- *Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption.*

Pour l'agents titulaire non affilié à la CNRACL (- 28h par semaine IRCANTEC) ° couvrant les risques :

- *Accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption.*

Le conseil décide d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion auprès de la CNP.

Afin de pouvoir bénéficier en 2022 du contrat de groupe proposé par le CDG, le Conseil Municipal charge le CDG de lancer une consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurances. La commune devra délibérer au vue des résultats de la consultation pour le contrat 2022

## Adhésion au CNAS

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune.

Le Conseil Municipal décide ;

- D'adhérer au CNAS à compter du : 01 janvier 2021. (effet rétroactif)

Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Et autorise en conséquent Mr le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

- De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant : 3 agents x 212 €
- De désigner M. Richard PERRIER, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune au sein du CNAS.
- De faire procéder à la désignation de Madame VERNUSSE parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la commune.
- De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

**Camping** : Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil pour l'ouverture du camping ou le maintien de la fermeture. Il a été décidé d'attendre l'évolution de la situation sanitaire en mai pour confirmer l'ouverture.

**Intégration des agents** : Madame VERNUSSE a réintégré la commune au 1er avril. Monsieur CZERNIAK arrivera au 1er mai, l'arrivée de Monsieur FAYOL est décalée au 1er juin pour 28 heures par semaine dont 16 à Champlecy avec une convention.

**Lotissement SAINFOIN** : La visite de la dernière parcelle a eu lieu. Le compromis est en cours de signature. La commune a décidé de lancer une nouvelle étude pour les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche.

**Annulation de la journée ramassage déchets** : Reportée au 11 septembre 2021, Madame Sandra CHAPEY propose de faire un flyer. Plusieurs pistes de thèmes pour cette journée (découvrir la nature, aspect randonnée, etc.)  
Prévoir : Plusieurs circuits, regroupement au camping, parcours égaux, inscriptions avec date buttoir pour les extérieurs. RDV à 9h30 pour départ 10h00 Il serait souhaitable que cette journée soit portée par une association.

**Travaux** : Des travaux seront à prévoir rue des Boutons d'or, le trottoir s'affaissant, un professionnel est attendu sur place pour voir les travaux à engager.

**Information MSA** : Réception de la plaquette avec les noms et représentants du département pour répondre aux demandes des adhérents MSA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Maire

Richard PERRER



